

ELECTIONS AU CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITES 2011

Section n°60 : MECANIQUE, GENIE MECANIQUE, GENIE CIVIL

Collège des Professeurs et Personnels assimilés

Pour une égale reconnaissance des diverses composantes de la 60^{ème} section

La liste que nous présentons aux élections du CNU section 60 est formée d'enseignants-chercheurs qui, par leurs actions et leurs engagements, œuvrent au développement et à la promotion des disciplines de la mécanique, du génie mécanique et du génie civil. Elle est soutenue par le GTT Activités Universitaires en Mécanique (AUM) de l'Association Française de Mécanique.

La présente liste a été composée avec la volonté de représenter toute la diversité de la section 60, tant d'un point de vue géographique, que disciplinaire (mécanique, génie mécanique et génie civil), ou encore statutaire (écoles d'ingénieurs, universités, IUT). La liste est constituée à la fois de candidats disposant d'une expérience du CNU et de candidats pouvant porter un regard nouveau sur le fonctionnement de la section.

Les signataires de la liste s'engagent à défendre de manière équitable et équilibrée les différentes disciplines de notre section, y compris celles qui sont en émergence.

Le principe fondamental qui nous anime est de garantir un fonctionnement impartial de la section, sur la base de la qualité des dossiers, dans une vision nationale, tout en tenant compte des particularités géographiques et thématiques.

Nous œuvrerons pour que soient reconnues toutes les missions des enseignants-chercheurs, en premier lieu leurs activités pédagogiques et scientifiques, mais également leurs tâches administratives et collectives qui deviennent chaque jour plus lourdes.

Pour nous, il est primordial que soit maintenue la nomination de deux rapporteurs pour l'examen des dossiers de candidature à la qualification et à la promotion.

Nous agirons également, avec détermination, afin que soit augmenté le contingent de promotions dans chaque corps de manière à tendre vers une réelle politique de promotion.

Nous nous engageons à faire preuve de transparence, dans le respect de la confidentialité des débats, et à être à l'écoute de l'ensemble de nos collègues.

Le prochain CNU aura une nouvelle mission très importante, l'évaluation des enseignants-chercheurs. Pleinement conscients de l'incidence qu'elle aura sur leurs carrières, y compris pour l'attribution des primes, nous sommes déterminés à œuvrer pour définir des modalités d'évaluation qui assureront une reconnaissance juste et objective des efforts consentis. Nous proposerons une grille d'évaluation claire permettant à chacun de progresser et nous nous opposerons à la mise en place de quotas.

Une attention particulière devra être portée, dans le respect des équilibres, à la promotion des enseignants-chercheurs des petits établissements (voie 2) qui ne bénéficient pas de la possibilité d'une promotion locale.